

Le renouvellement du régime ASSUREQ au 1er janvier 2023

Conditions de renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ pour 2023. Voici un résumé de ce qui a été présenté. Comme chaque année, l'objectif des rencontres avec l'assureur est de déterminer la meilleure tarification possible en tenant compte de la réalité du groupe et en s'assurant de préserver la bonne santé financière du régime.

Régime d'assurance maladie

Il a été convenu de maintenir les primes du régime d'assurance maladie au même taux que ceux de 2022, taux qui, rappelons-le, avaient subi une diminution par rapport à l'année précédente. Le congé de prime de 3\$ par mois a également été reconduit.

En plus du maintien des primes et du congé de prime, il a été possible de bonifier le régime Santé Plus.

Bonification du régime Santé Plus : augmentation du remboursement maximal pour le regroupement des professionnels de la santé visés

Dans le but de contrer l'inflation et pour répondre à la demande de plus en plus nombreuse de la part de nos membres, le montant maximal remboursé pour l'ensemble des professionnels de la santé visés dans le régime Santé Plus passe de 750\$ à 1 000\$/ personne assurée/ par année civile.

Régime Assurance maladie			
Prime mensuelle 2023			
Régime d'assurance maladie	Statut de protection		
	Individuel	Monoparental	Familial
Santé	24,26 \$	29,26 \$	46,51 \$
Santé Plus	45,26 \$	54,12 \$	84,67 \$

La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces montants

Régime d'assurance vie

Encore cette année, l'analyse de l'expérience du groupe (nombreux décès) a malheureusement entraîné une augmentation de la prime en assurance vie. En effet, la prime de la protection individuelle a subi une hausse variant entre 1,14\$ et 3,42\$ par mois. Quant à la prime de la protection familiale, celle-ci a subi une hausse variant entre 1,63\$ et 3,91\$ par mois. Le congé de prime de 3\$ par mois a été reconduit.

Régime Assurance vie Prime mensuelle 2023	
Choix 1	
Individuel	18,24 \$
Familial	29,02 \$
Choix 2	
individuel	39,48 \$
Familial	50,26 \$
Choix 3	
Individuel	60,72 \$
Familial	71,50 \$

La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces montants

Plus d'informations à venir

Un exemplaire du dépliant *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil 2023* sera disponible dans la prochaine édition du Magazine Quoi de neuf ainsi qu'un article complet sur le renouvellement d'ASSUREQ.

Johanne Freire

Conseillère à la sécurité sociale

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ)

T 418 525-0611, poste 3073